

LE HANDICAP N'EST PAS UNE BARRIÈRE

Les préjugés et la stigmatisation
le sont.

La stigmatisation est une forme de discrimination

L'université a l'obligation de créer un milieu de formation inclusif qui respecte les besoins de toutes et tous ses étudiantes et étudiants.

Si tu es en situation de handicap, tu as le droit de demander des aides ou aménagements pour les cours et les examens.

Si tu n'es pas en situation de handicap, tu peux être un-e allié-e : renseigne-toi sur la situation et les droits des personnes en situation de handicap et propose ton soutien aux personnes concernées, en respectant leur avis et leurs besoins.

Les demandes se font auprès du
Pôle Santé de l'Université de Genève
jusqu'au 30 octobre 2021. Pour en
savoir plus, scanne ce code :



UNICAP

Education inclusive

LAW CLINIC



UNICEF